

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 2 DECEMBRE 2019

La loi sur l'audiovisuel ne doit pas oublier les femmes

Le HCE publie ce jour un communiqué de presse sur le projet de loi sur l'audiovisuel. L'objectif de réinventer le cadre légal du paysage audiovisuel français, affiché explicitement dans ce projet de loi, ne peut être atteint que s'il permet l'augmentation de la présence des femmes à l'antenne et la diminution des stéréotypes de sexe dans les programmes.

Le HCE rappelle que les chiffres rapportés par le CSA, en 2019, enregistrent des mauvaises performances : baisse de la présence des femmes, sous-représentation des femmes aux heures de forte audience et forte régression de la proportion d'invitées politiques (27% soit 5 points de moins qu'en 2016). De plus, les chiffres globaux ne reflètent pas toute la réalité : les femmes disparaissent aux heures de grande écoute, elles sont trop souvent cantonnées à des rôles secondaires ou à des sujets dits féminins et sont encore complètement absentes de certains plateaux.

Au-delà d'une photographie de la présence des femmes, rendue possible grâce aux indicateurs annuellement fournis par les chaînes au CSA, le HCE souhaite que l'évaluation repose sur des critères plus qualitatifs et plus précis. Pour que la représentation des femmes tende progressivement vers la parité et que l'image des femmes soit de moins en moins marquée par des stéréotypes, les chaînes doivent témoigner de progrès annuels de la représentation et de l'image des femmes dans tous les types de programme (publicité incluse), mesurés par tranche horaire et par type d'émission.

Le HCE appelle par ailleurs à inclure, dans le cadre de la transposition de la directive « service des médias audiovisuels », une mission de régulation du CSA sur la question de l'image des femmes dans les plateformes en ligne, pour l'instant seulement prévue pour les propos haineux et la protection des mineurs.

Le HCE redit avec force que ce projet de loi doit conduire à une plus grande responsabilisation des chaînes et un approfondissement du contrôle du CSA pour passer de la nécessaire mesure quantitative à la non moins indispensable appréciation qualitative de la place des femmes à l'antenne.